



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING

Séance du 27 avril 2026
DL2026-04-01

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Estaing, dûment convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 15	<u>Présents</u> : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, ALAZARD Virginie, TRIN Arnaud, LEHAIRE Dominique, RIDACKER Isabelle, ALAUX Bernard, BAUDY Alain, DOYON Virginie, PAGES Christine, SENEJEAN Jean-Louis, MARC Chantal, SALLES Marguerite.
Membres présents : 13	
Quorum : 7	
Suffrages exprimés : 15	
Pour : 15	<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : COMBES Martine à COUSERAN Nathalie, BURGUIERE Céline à DOYON Virginie.
Contre : 0	
Abstentions : 0	
	<u>Secrétaire de séance</u> : LEHAIRE Dominique

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « au début de chacune de ses séances, le conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ».

Conformément aux dispositions de cet article, le conseil municipal est invité à nommer un membre du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Désigne Monsieur LEHAIRE Dominique pour remplir les fonctions de secrétaire de séance pour la durée de présente séance.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Dominique LEHAIRE

Le Maire, Nathalie COUSERAN



Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

28 AVR. 2026

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20260427-202604_01-DE
Reçu le 28/04/2026



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING

Séance du 27 avril 2026
DL2026-04-02

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Estaing, dûment convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 15	<u>Présents</u> : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, ALAZARD Virginie, TRIN Arnaud, LEHAIRE Dominique, RIDACKER Isabelle, ALAUX Bernard, BAUDY Alain, DOYON Virginie, PAGES Christine, SENEJEAN Jean-Louis, MARC Chantal, SALLES Marguerite.
Membres présents : 13	
Quorum : 7	
Suffrages exprimés : 15	
Pour : 15	<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : COMBES Martine à COUSERAN Nathalie, BURGUIERE Céline à DOYON Virginie.
Contre : 0	
Abstentions : 0	
	<u>Secrétaire de séance</u> : LEHAIRE Dominique

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil du 16 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire donne lecture du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 16 avril 2026.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 16 avril 2026
- Autorise Madame le Maire a signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Dominique LEHAIRE

Le Maire, Nathalie COUSERAN



Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture et publié le

28 AVR. 2026

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20260427-202604_02-DE
Reçu le 28/04/2026



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING**

**Séance du 27 avril 2026
DL2026-04-03**

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Estaing, dûment convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 15	<u>Présents</u> : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, ALAZARD Virginie, TRIN
Membres présents : 13	Arnaud, LEHAIRE Dominique, RIDACKER Isabelle, ALAUX Bernard,
Quorum : 7	BAUDY Alain, DOYON Virginie, PAGES Christine, SENEJEAN Jean-Louis,
	MARC Chantal, SALLES Marguerite.
Suffrages exprimés : 15	
Pour : 14	<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : COMBES Martine à COUSERAN Nathalie,
Contre : 0	BURGUIERE Céline à DOYON Virginie.
Abstentions : 1	
	<u>Secrétaire de séance</u> : LEHAIRE Dominique

Objet : Rénovation énergétique et accessibilité de l'école Aux Papillons - Attribution des marchés de travaux

Contexte :

Madame le maire rappelle que dans le cadre du plan France Ruralités, la commune d'ESTAING a été retenue au titre du programme « Villages d'avenir ». Ce programme vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires et l'ingénierie sur mesure. Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et les aides de l'État comme des autres partenaires financeurs.

Afin de nous accompagner, un chef de projet a été mis à disposition des communes retenues dans le programme. Il nous accompagne dans ce processus et plus particulièrement pour la rénovation énergétique de notre école.

En janvier 2025, la commune a confié aux services d'Aveyron Ingénierie une mission pour la réalisation d'une étude de faisabilité, laquelle a été restituée au conseil le 19 juin 2025. Elle a permis d'établir un programme de travaux et de consulter une équipe de maîtrise d'œuvre.

Par délibération du 7 novembre 2025, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à EFI / Atelier Micarré.

Une réunion de présentation aux membres du conseil municipal de l'avant-projet s'est déroulée le 8 décembre 2025.

Par délibération du 26 janvier 2026, le conseil municipal a validé le plan de financement prévisionnel avec le chiffrage Avant-Projet Définitif de 218 000 € HT afin de solliciter les subventions, notamment la DETR (échéance de dépôt au 31/01).

Une réunion de présentation de l'APD a eu lieu le 28 janvier 2026.

Une deuxième version de la rampe d'accessibilité a été présentée le 5 février 2026 par l'architecte.

Les ateliers avec les élèves animés par le CAUE ont eu lieu en janvier et février avec une restitution par les élèves aux élus et aux parents d'élèves lors d'une présentation le 16 février 2026.

Vu le code de la Commande Publique,

Vu l'avis d'appel public à concurrence mis en ligne sur le profil acheteur le 23 mars 2026, et publié sur le journal Bulletin d'Espalion,

Vu la date de remise des offres au lundi 13 avril 2025 à 12h,

Vu l'ouverture des plis le lundi 13 avril 2025 à 12h (10 offres réceptionnées),

Vu les critères d'analyse des offres précisées dans le règlement de consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres de l'équipe de maîtrise d'œuvre présenté au conseil le 20 avril 2026,

Après en avoir délibéré à 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide :

- D'attribuer les lots 1 à 5 pour la rénovation énergétique et accessibilité de l'école Aux Papillons pour un montant total de 179 320.76 € HT dont les crédits sont prévus au budget communal
- D'autoriser Madame le Maire a signer les marchés publics suivants :

Lot	Entreprise	Offre BASE HT
LOT 01 GROS OEUVRE	BERNARD BTP	79 273.82 €
LOT 02 SERRURERIE	C2M	42 925.04 €
LOT 03 FAUX PLAFOND	BELET ISOLATION	4 178.50 €
LOT 04 – CHAUFFAGE VENTILATION - PLOMBERIE	SAS NAVECH Cyprien	39 611.40 €
LOT 05 ELECTRICITE	DOMELEC	13 332.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Dominique LEHAIRE

Le Maire, Nathalie COUSERAN



Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

28 AVR. 2026

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING

Séance du 27 avril 2026
DL2026-04-04

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Estaing, dûment convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 15	<u>Présents</u> : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, ALAZARD Virginie, TRIN
Membres présents : 13	Arnaud, LEHAIRE Dominique, RIDACKER Isabelle, ALAUX Bernard,
Quorum : 7	BAUDY Alain, DOYON Virginie, PAGES Christine, SENEJEAN Jean-Louis,
	MARC Chantal, SALLES Marguerite.
Suffrages exprimés : 15	
Pour : 15	<u>Excusés avant donné pouvoir</u> : COMBES Martine à COUSERAN Nathalie,
Contre : 0	BURGUIERE Céline à DOYON Virginie.
Abstentions : 0	
	<u>Secrétaire de séance</u> : LEHAIRE Dominique

Objet : Rénovation énergétique et accessibilité de l'école Aux Papillons – Plan de financement actualisé

Contexte :

Madame le maire rappelle que dans le cadre du plan France Ruralités, la commune d'ESTAING a été retenue au titre du programme « Villages d'avenir ». Ce programme vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires et l'ingénierie sur mesure. Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et les aides de l'État comme des autres partenaires financeurs.

Afin de nous accompagner, un chef de projet a été mis à disposition des communes retenues dans le programme. Il nous accompagne dans ce processus et plus particulièrement pour la rénovation énergétique de notre école.

En janvier 2025, la commune a confié aux services d'Aveyron Ingénierie une mission pour la réalisation d'une étude de faisabilité, laquelle a été restituée au conseil le 19 juin 2025. Elle a permis d'établir un programme de travaux et de consulter une équipe de maîtrise d'œuvre.

Par délibération du 7 novembre 2025, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à EFI / Atelier Micarré.

Une réunion de présentation aux membres du conseil municipal de l'avant-projet s'est déroulée le 8 décembre 2025.

Par délibération du 26 janvier 2026, le conseil municipal a validé le plan de financement prévisionnel avec le chiffrage Avant-Projet Définitif de 218 000 € HT afin de solliciter les subventions, notamment la DETR (échéance de dépôt au 31/01).

Une réunion de présentation de l'APD a eu lieu le 28 janvier 2026.

Une deuxième version de la rampe d'accessibilité a été présentée le 5 février 2026 par l'architecte.

Les ateliers avec les élèves animés par le CAUE ont eu lieu en janvier et février avec une restitution par les élèves aux élus et aux parents d'élèves lors d'une présentation le 16 février 2026.

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20260427-202604_04-DE
Reçu le 28/04/2026

Par délibération du 27 avril 2026, les marchés de travaux ont été attribués pour montant total de 179 320.76 € HT, soit 25 279.24 € HT inférieur à l'estimatif.

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel actualisé du projet,

		TTC	HT
Rénovation énergétique et accessibilité			179 320,76 €
Végétalisation cour			10 000,00 €
marge pour imprévus 5 %			8 966,04 €
Total travaux		237 944,16 €	198 286,80 €
Total honoraires			32 970,00 €
COUT TOTAL OPERATION		277 508,16 €	231 256,80 €
Subventions			
DETR 2026	40,00%		92 502,72 €
DETR Bonif perf énerg	10,00%	107 424,13 €	7 044,55 €
DETR Bonif accessibilité	10,00%		7 876,86 €
Fond Chaleur			19 750,00 €
Région accessibilité	20,00%		17 849,88 €
Région énergétique ERP	20,00%		15 963,75 €
Département	10,00%		23 125,68 €
Total Subventions			184 113,44 €
% total subventions / total dépenses HT			79,61%
Autofinancement TTC			93 394,72 €
Autofinancement HT			47 143,36 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement actualisé ci-dessus présenté,
- Autorise Madame le Maire a solliciter les financeurs.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Dominique LEHAIRE

Le Maire, Nathalie COUSSEMAN




Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

28 AVR. 2026

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING

Séance du 27 avril 2026
DL2026-04-05

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Estaing, dûment convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 15	<u>Présents</u> : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, ALAZARD Virginie, TRIN Arnaud, LEHAIRE Dominique, RIDACKER Isabelle, ALAUX Bernard, BAUDY Alain, DOYON Virginie, PAGES Christine, SENEJEAN Jean-Louis, MARC Chantal, SALLES Marguerite.
Membres présents : 13	
Quorum : 7	
Suffrages exprimés : 15	
Pour : 13	<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : COMBES Martine à COUSERAN Nathalie, BURGUIERE Céline à DOYON Virginie.
Contre : 0	
Abstentions : 2	
	<u>Secrétaire de séance</u> : LEHAIRE Dominique

Objet : Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame le Maire précise que par délibération n°2026-04-15-D099 en date du 15 avril 2026 le conseil communautaire a arrêté la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). A ce titre, chaque conseil municipal doit disposer d'un représentant.

Il précise également que les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux, désignés par leur conseil municipal. En effet, l'article L. 2121-33 du CGCT prévoit que : « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou des délégués pour siéger au sein des organismes extérieurs ».

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Considérant que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ;
Considérant qu'il est procédé au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de précéder à une nomination ou à une présentation.

Considérant que le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la présente désignation,

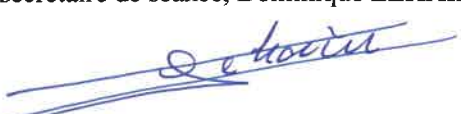
Après en avoir délibéré à 13 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal :

- Désigne Madame COUSERAN Nathalie, Maire, pour représenter la commune d'Estaing à la CLECT de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,
- Mandate Madame le Maire pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Dominique LEHAIRE

Le Maire, Nathalie COUSERAN


Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

28 AVR. 2026

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture

012-211200985-20260427-202604_05-DE

Reçu le 28/04/2026





DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING

Séance du 27 avril 2026
DL2026-04-06

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Estaing, dûment convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Quorum : 7
Suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, ALAZARD Virginie, TRIN Arnaud, LEHAIRE Dominique, RIDACKER Isabelle, ALAUX Bernard, BAUDY Alain, DOYON Virginie, PAGES Christine, SENEJEAN Jean-Louis, MARC Chantal, SALLES Marguerite.

Excusés ayant donné pouvoir : COMBES Martine à COUSERAN Nathalie, BURGUIERE Céline à DOYON Virginie

Secrétaire de séance : LEHAIRE Dominique

Objet : Désignation des membres communaux aux différentes commissions intercommunales

Madame le Maire précise que par délibération n°2026-04-15-D101 en date du 15 avril 2026 le conseil communautaire a arrêté la création et la composition des 12 commissions de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Environnement, Finances ; Economie ; Moyens Généraux et Mutualisation ; Urbanisme ; Attractivité ; Culture ; Voirie – Infrastructures ; Social ; Patrimoine – Classement UNESCO – Chemin de Saint-Jacques de Compostelle ; Sport ; Santé.

Madame le Maire explique aux conseillers que des membres du conseil municipal doivent être désignés pour siéger aux différentes commissions de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère. Ces commissions ne sont pas dotées de pouvoir décisionnel mais elles représentent des instances de débat et de préparation des décisions du conseil.

Madame le Maire rappelle qu'il convient de désigner ces membres, de voter à bulletin secret sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de ne pas voter au bulletin secret,
- DESIGNER les membres suivants pour siéger aux commissions intercommunales :

<i>Commission</i>	<i>Responsable commission</i>	<i>Représentant de la commune</i>
Environnement	Nicolas BESSIERE	TRIN Arnaud
Finances	Nathalie COUSERAN	COUSERAN Nathalie
Economie	Eric PICARD	PAGES Christine
Moyens généraux et mutualisation	Magali BESSAOU	PAGES Christine
Urbanisme	Jean-Luc CALMELLY	BURGUIERE Céline
Attractivité	Jean-Luc CALMELLY	COMBES Martine
Culture	Francine LAFON	RIDACKER Isabelle
Voirie et Infrastructures	Alexandre BENEZET	BAUDY Alain
Social	Pauline LAPORTE	DOYON Virginie

Patrimoine Classement UNESCO et Chemins de Saint Jacques de Compostelle	Marc BALMETTE	LEHAIRE Dominique
Sport	David BLANC	BRUNET Philippe
Santé	Benoit BARRAL	ALAZARD Virginie

- MANDATE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Dominique LEHAIRE

Le Maire, Nathalie COUSERAN



Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

28 AVR. 2026

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING

Séance du 27 avril 2026
DL2026-04-07

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Estaing, dûment convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 15	<u>Présents</u> : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, ALAZARD Virginie, TRIN
Membres présents : 13	Arnaud, LEHAIRE Dominique, RIDACKER Isabelle, ALAUX Bernard,
Quorum : 7	BAUDY Alain, DOYON Virginie, PAGES Christine, SENEJEAN Jean-Louis,
	MARC Chantal, SALLES Marguerite.
Suffrages exprimés : 15	
Pour : 15	<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : COMBES Martine à COUSERAN Nathalie,
Contre : 0	BURGUIERE Céline à DOYON Virginie.
Abstentions : 0	
	<u>Secrétaire de séance</u> : LEHAIRE Dominique

Objet : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Vu le code électoral, et notamment les articles L.19 et R.7 à R.11,

Vu la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales,

Vu le renouvellement intégral du conseil municipal intervenu en mars 2026,

Considérant que la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend désormais du nombre de listes ayant obtenu des sièges au conseil municipal, y compris dans les communes de moins de 1 000 habitants,

Considérant que deux listes ont obtenu des sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal,

Considérant que, dans ce cas, la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux,

Considérant que les conseillers municipaux siègent au sein de la commission sur la base du volontariat, dans le respect de l'ordre du tableau,

Considérant que le maire, les adjoints titulaires d'une délégation, ainsi que les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent être membres de la commission,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

- De proposer, pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales, les conseillers municipaux volontaires suivants :

Liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges (3 membres)

Monsieur LEHAIRE Dominique
Madame DOYON Virginie
Madame PAGES Christine

Seconde liste ayant obtenu des sièges (2 membres)

Monsieur SENEJEAN Jean-Louis
Madame MARC Chantal

Ces conseillers sont proposés dans l'ordre du tableau, conformément aux dispositions de l'article L.19 du code électoral.

- De transmettre la présente délibération à Madame la Préfète, afin qu'il soit procédé à la nomination des membres de la commission de contrôle par arrêté préfectoral, pour une durée de six ans.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Dominique LEHAIRE

Le Maire, Nathalie COUSERAN



Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

28 AVR. 2026

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING

Séance du 27 avril 2026
DL2026-04-08

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Estaing, dûment convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 15	<u>Présents</u> : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, ALAZARD Virginie, TRIN Arnaud, LEHAIRE Dominique, RIDACKER Isabelle, ALAUX Bernard, BAUDY Alain, DOYON Virginie, PAGES Christine, SENEJEAN Jean-Louis, MARC Chantal, SALLES Marguerite.
Membres présents : 13	
Quorum : 7	
Suffrages exprimés : 15	
Pour : 15	<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : COMBES Martine à COUSERAN Nathalie, BURGUIERE Céline à DOYON Virginie.
Contre : 0	
Abstentions : 0	
	<u>Secrétaire de séance</u> : LEHAIRE Dominique

Objet : Proposition de membres pour la Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire rappelle que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

1. BRUNET Philippe
2. MARC Chantal
3. RECOUSSINES Emmanuel
4. JAILLER Didier
5. DUJARDIN Hugues

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20260427-202604_08-DE
Reçu le 28/04/2026

6. DENIS Monique
7. BESOMBES ROUX Monique
8. TRIN Arnaud
9. TRANCHAND Caroline
10. ALAZARD Virginie
11. DOYON Virginie
12. BURGUIERE Céline
13. ALAUX Bernard
14. ROLLAND Josette
15. FONTANIE Michèle
16. BAUDY Alain
17. PICARD Jérôme
18. SASSI Michel
19. BOYER Didier
20. BLANC Hélène
21. ROUILLAC Maxime
22. DE FAYARD Eléonore
23. SENEJEAN Jean-Louis
24. SALLES Marguerite

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Dominique LEHAIRE

Le Maire, Nathalie COUSERAN



Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture et publié le

28 AVR. 2026

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>